

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

**Séance spéciale** tenue ce **vingt-deuxième jour de mai 2008 à 11h45** au lieu ordinaire des sessions et à la quelle prennent part :

Madame Monique Carré  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur André Bergeron

Sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Cette séance spéciale a été convoquée par le Maire, Monsieur Gilles Fortier et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

**08-05-169**

**Demande de dérogation mineure – COOP-IGA Princeville**

ATTENDU QUE l'implantation actuelle du commerce IGA – COOP est différente de celle projetée initialement;

ATTENDU QU'une dérogation est nécessaire pour permettre l'agrandissement futur de ce commerce;

ATTENDU QUE l'empiètement dans la marge avant du côté du Boul. Baril Est n'affecte pas la visibilité pour la circulation dans ce secteur et que l'emprise de la rue est très large et que les voies de circulation sont éloignées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 355, rue St-Jean-Baptiste Sud, la demande de dérogation mineure présentée par le magasin IGA – COOP afin de à permettre l'agrandissement futur de ce commerce avec une marge avant de 5,05 mètres pour le coin le plus rapproché et de 7,30 mètres pour le second coin au lieu de 7,50 mètres, ce qui représente une dérogation de 2,45 mètres p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**08-05-170**

**Premier projet de règlement PRU1-801 modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement (PRU1-801) tel que déposé par le greffier, modifiant le règlement no 432-89 de l'ex-Ville de Princeville afin de permettre du résidentiel multifamilial de 4 à 8 logements dans la zone M-56.

ADOPTÉE

08-05-171

**Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville – Multifamilial zone M-56**

Avis de motion est donné par la conseillère Monique Carré à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit régulière, spéciale ou ajournée, un règlement modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville afin de permettre du résidentiel multifamilial de 4 à 8 logements dans la zone M-56.

08-05-172

**Levée de la séance spéciale**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron appuyée par le conseiller Fernand Ruel, la séance spéciale est unanimement levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Mario Juaire, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

\_\_\_\_\_  
Louise Bergeron, trésorière